

**Titre : LES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LES PAYS DEVELOPPES ET
LES PAYS EN DEVELOPPEMENT****Discipline : Géographie****Cycle : Lycée - Niveau : T A C D***Références : OG1, OS1.1, Livre programme d'histoire, éd 2013.***Introduction**

Le monde actuel est divisé économiquement en deux grands ensembles à savoir les pays développés et les pays en développement. Ces deux ensembles entretiennent des relations économiques dans divers domaines.

I- Rapports à l'avantage des pays développés.

Les rapports économiques entre les pays développés et les pays en développement sont déséquilibrés et tournent à l'avantage des pays développés. Cela s'explique par la survivance du pacte colonial, la domination commerciale, la domination technologique, la domination financière et monétaire.

1- La survivance du pacte colonial.

Le pacte colonial est un accord, un lien ou une relation entre la métropole et ses colonies.

En effet, depuis leur indépendance, ces pays ont sauvegardé des liens privilégiés qui intègrent plusieurs domaines de coopération économique, politique et culturel. C'est dans ce cadre que s'inscrit la « Françafrique » ou encore le Commonwealth pour les pays anglophones.

NB : Dans ces relations, il faut signaler les colonies ne peuvent entretenir des relations économiques qu'avec leur métropole.

2- La domination commerciale.

Elle se traduit par la détérioration des termes de l'échange. Car les pays du Sud vendent moins cher leurs matières premières ; mais ils achètent plus cher les produits finis aux pays du Nord qui leur imposent les prix.

3- La domination financière et monétaire

Les pays du Nord disposent de capitaux considérables qu'ils prêtent aux pays du Sud avec un taux d'intérêt élevé. D'où le lourd endettement des pays du Sud.

En outre, les monnaies des pays du Nord, plus fortes (comme le dollar, l'euro, le yen...), sont utilisées dans les règlements internationaux et servent de garantie aux monnaies des pays du Sud.

4- La domination technologique

Les pays en développement ne possèdent pas de haute technologie pour leur développement. Ils sont donc obligés de l'importer. Cette domination se traduit par le transfert à coût élevé de cette technologie des pays du Nord vers les pays du Sud, par l'envoi des experts.



Par voie de conséquence, les relations économiques entre les pays développés et les pays en développement sont déséquilibrées. Pour corriger ce déséquilibre, il a été mis en place un nouvel ordre économique mondial (NOEM).

II- Le nouvel ordre économique mondial (NOEM)

Le NOEM est un cadre de négociations qui vise l'harmonisation des relations économiques entre les pays développés et les pays en développement. Il a été lancé par les pays du Sud à la conférence d'Alger des pays non alignés en 1973, puis relayé par la déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU de 1974.

Le NOEM rappelle la nécessité des rapports justes et équitables entre les prix des matières premières des pays du Sud et ceux des produits industriels des pays du Nord.

Le NOEM se manifeste à travers : la coopération nord-sud, la coopération sud-sud, la coopération au sein des organismes économiques mondiaux et la création de grands ensembles économiques régionaux.

1- La coopération Nord-Sud

Encore appelée « coopération verticale », la coopération Nord-Sud se manifeste par l'aide publique au développement, la stabilisation et l'indexation (l'harmonisation) des prix des matières premières avec ceux des produits finis, la réduction de la dette des pays en développement, le transfert des technologies et l'ouverture facile des marchés des pays développés aux produits finis des pays en développement. C'est le cas de la France à travers l'Agence Française de développement ou le Japon qui finance plusieurs projets de développement socio-économique.

2- La coopération Sud-Sud

Encore appelée « coopération horizontale », la coopération Sud-Sud vise à développer les échanges économiques entre les pays du Sud, afin d'échapper aux circuits commerciaux contrôlés par les pays du Nord. C'est dans ce cadre que les pays en développement s'évertuent à mettre en place une entraide mutuelle notamment avec les pays émergents. C'est le cas de la coopération Chine-Afrique, la coopération Brésil-Afrique, la coopération Inde-Afrique.

3- La coopération au sein des organismes économiques mondiaux

Elle se manifeste par l'intervention des organismes économiques et surtout financiers internationaux dans le processus de développement des pays en développement.

Exemples : le FMI, la Banque mondiale, la CNUCED, l'UE-ACP.

4- La création de grands ensembles économiques régionaux

Elle se traduit par le renforcement de la coopération économique entre les pays géographiquement proches.

Exemples : l'UE (Union Européenne) en Europe, l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) en Asie du Sud-Est, l'ALENA (Accord de Libre-échange Nord-Américain) en Amérique du Nord, le MERCOSUR (Marché commun des Pays d'Amérique du Sud) en Amérique du Sud ; la CEDEAO, la CEEAC, la SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe), la CPGL (Communauté des Pays des Grands Lacs) en Afrique.

Conclusion

Les relations économiques entre les pays développés et les pays en développement ne profitent qu'aux pays du Nord. Le nouvel ordre économique mondial tarde à se réaliser.

ACTIVITES

I- **Activité d'application**

- 1- Après avoir lu la leçon
- 2-
- 3-

II- **Activité de réinvestissement**

- 1- Fais une recherche documentaire sur